

## SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

### COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 29 FEVRIER 2016

Date de la convocation : 22 février 2016

L'An deux mille seize et le vingt-neuf du mois de février (29.02.2016) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 février 2016, s'est rassemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président du Syndicat mixte.

#### Présents : 21

M. ASTRUC Christian (Titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (Titulaire), M. BESIERS Jean-Philippe (Titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), Mme DEBIAIS Francine (Titulaire), Mme FERRERO Monique (Titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. MARTY Patrick (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme IORDANOFF Cécile (Suppléante), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. PREVEDELLO Xavier (Titulaire), M. QUATRE Christian (Titulaire).

#### Représenté : 1

M. ESTANOVE Philippe a donné procuration à Mme NEGRE Marie-Claude

#### Personne Morale associée (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne) : 1

M. BENCE Jean-Marie (Titulaire)

M. Thierry DELBREIL a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.



**Délibération N°02/2016-06**  
**AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION**  
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition d'affiliation au Centre de Gestion ;
- **NOTE** que cette affiliation inclut l'adhésion aux instances consultatives placées auprès du Centre de Gestion (CAP, Conseil de discipline, CT et instances médicales) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires et leur inscription au budget du syndicat mixte aux articles et chapitre prévus à cet effet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le

**04 MARS 2016**

et de la publication le

**04 MARS 2016**

Fait à Montauban, le **03 MARS 2016**  
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS



2/2